

L'État et la cellule familiale sont-ils substituables dans la prise en charge des chômeurs en Europe ?

Une comparaison basée sur le panel européen

Olivia Ekert-Jaffé et Isabelle Terraz*

La prise en charge des chômeurs repose à la fois sur l'État et sur la famille. Les données du panel européen sur la période 1995-2000 mettent en évidence une opposition entre les pays du Nord de l'Europe, où le rôle de l'État est prépondérant, et ceux du Sud où l'apport de la famille pallie une intervention de l'État moins généreuse.

Les taux de prise en charge respectifs par la famille et l'État prennent en compte le salaire potentiel qui serait perçu par un chômeur s'il reprenait un emploi.

Dans la plupart des pays de l'Europe des dix, la compensation de l'État apparaît plus forte lorsque celle de la famille ne l'est pas, et assez faible lorsque la famille contribue fortement. Cette « substituabilité » plus ou moins prononcée d'un État à l'autre s'explique en partie par le poids, variable d'un pays à l'autre, des différentes configurations familiales des ménages de chômeurs : les jeunes vivant au sein de la cellule familiale et les conjoints sont davantage pris en charge par la famille, alors que les chefs de ménage et les personnes seules sont essentiellement tributaires de l'État.

L'apport familial ne compense pas entièrement les disparités de prise en charge par l'État constatées d'un pays à l'autre : le niveau de vie des chômeurs reste fortement contrasté et continue de refléter la disparité des systèmes d'indemnisation du chômage. Sur la période considérée, le Danemark est le pays où les chômeurs sont le mieux pris en charge par l'État tandis que, à l'autre extrême, la famille, très présente dans les pays du Sud, ne compense pas la faiblesse de l'indemnisation par l'État. En France, la combinaison d'une prise en charge publique et familiale importante débouche sur un taux de compensation moyen élevé des pertes liées au chômage. Dans tous les pays, l'apport familial améliore sensiblement la situation relative de certaines catégories de chômeurs, particulièrement celle des femmes appartenant à un couple et des jeunes adultes restés au domicile parental.

* Olivia Ekert-Jaffé appartient à l'Ined, 133 Boulevard Davout, 75020, Paris, ekert@ined.fr, et Isabelle Terraz au Ceregmia et au Beta, 61, avenue de la Forêt Noire, 67085 Strasbourg, Cedex, terraz@cournot.u-strasbg.fr. Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

En dépit de l'affichage d'objectifs communs dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi, les contextes nationaux des pays de l'Union restent fortement hétérogènes tant en termes de politiques de l'emploi que de fonctionnement du marché du travail. La forte diversité des taux de chômage (cf. tableau A, encadré 1) s'accompagne de modes de prise en charge des chômeurs extrêmement variés, variations qui sont associées à une genèse différente des systèmes d'indemnisation du chômage dans chacun de ces pays.

Une première typologie des systèmes de protection sociale établie par Esping-Andersen (1990) distinguait en Europe trois types de modèles. Un modèle nordique caractérisé par l'universalité des prestations et des montants élevés distribués, un modèle libéral, qui dispense des allocations d'un faible montant et un modèle continental, dans la tradition bismarckienne d'assurance dans lequel les droits sont liés à l'emploi et au versement de cotisations assises sur les salaires. Cette typologie esquisse une première ligne de fracture quant à la générosité des systèmes, opposant le modèle nordique au modèle libéral, mais ne fournit pas une vision complète de l'UE. Au sein du modèle continental, les différences peuvent être importantes. Par ailleurs, il a été souvent souligné que la faible intervention de l'État dans le Sud de l'Europe est compensée par le filet de protection informel fourni par la famille (Leibfried, 1992 ; Ferrera, 1996 ; Rhodes, 1996 ou Gough, 1996). L'omission de cette dimension familiale a amené Esping-Andersen (1999) à discuter de la validité d'un quatrième modèle de protection sociale, le modèle méditerranéen, dans lequel la famille tend à compenser le faible développement de l'État providence. De façon générale, il souligne que les systèmes de protection sociale doivent être analysés en prenant en compte les trois dimensions que sont l'intervention de l'État, du marché et de la famille.

D'autres travaux viennent confirmer l'importance de la famille. Le chômage du chef de ménage est moins pénalisant en termes de consommation dans le Sud que dans le Nord de l'Europe (Bentolila et Ichino, 2000). Par ailleurs, les différences observées dans la générosité des systèmes d'indemnisation n'impliquent pas nécessairement de grandes disparités dans le niveau de vie des ménages qui comprennent des personnes sans emploi (Ekert et Terraz, 2000). Enfin, Algan *et al.* (2004) mettent en évidence l'impact des transferts entre familles dans la prise en charge des chômeurs. Ces constats sou-

lèvent plusieurs questions. Comment l'apport de la famille peut-il être évalué et quantifié ? Si la famille se substitue à l'État dans la prise en charge du chômage dans le Sud de l'Europe, cette substitution se vérifie-t-elle dans d'autres pays européens ? On donnera une estimation de l'importance respective des solidarités privées et publiques. Il sera alors possible d'apprécier l'éventuelle combinaison de ces éléments dans la prise en charge des chômeurs européens.

Le salaire potentiel des chômeurs...

Pour apprécier la contribution de l'État ou de la famille au niveau de vie d'une personne sans emploi, il faut la rapporter à une base dont la valeur représenterait une prise en charge totale. Un terme de comparaison quelquefois retenu dans la littérature est le dernier salaire perçu avant la période de chômage. Il constitue souvent la référence qui sert à fixer le montant des indemnités de chômage mais présente plusieurs défauts : il n'est pas connu pour les jeunes à la recherche de leur premier emploi et ne représente pas toujours ce qu'obtiendrait le chômeur s'il retrouvait du travail. En effet, le chômage peut affecter le potentiel salarial de l'individu, soit du fait d'une perte de compétence associée à cette période, soit que la période sans emploi constitue un signal négatif pour le futur employeur. Pour ces raisons, le salaire qu'obtiendrait le chômeur s'il travaillait doit être estimé en tenant compte de sa trajectoire professionnelle pendant les années d'observation, et des salaires perçus par les personnes présentant les mêmes caractéristiques que lui (cf. encadré 1).

Nous avons estimé des équations de salaires par sexe et par pays (Ekert-Jaffé et Terraz, 2005). Elles adjoignent aux variables explicatives habituelles telles que le niveau d'instruction, l'expérience, le temps de travail ou le secteur d'activité (Mincer, 1962) deux éléments nouveaux : la prise en compte du chômage et de l'hétérogénéité non observée.

L'impact du chômage recouvre deux aspects. Une période de chômage constitue d'abord un défaut d'expérience professionnelle par rapport aux personnes en emploi, et donc, un manque à gagner. Ensuite, un handicap supplémentaire (1) marque les personnes passées par le chômage. Deux variables permettent d'en tenir compte : la

1. Cet impact est calculé à expérience égale.

Encadré 1

LES CHÔMEURS DANS LE PANEL COMMUNAUTAIRE DES MÉNAGES

L'étude s'appuie sur le *Panel communautaire des ménages*, enquête annuelle à passages répétés, réalisée entre 1994 et 2001, qui offre des données tant démographiques qu'économiques sur la situation des individus et des ménages européens. La première vague a été menée en 1994 sur les douze pays membres d'alors. L'Autriche et la Finlande ne participant pas à toutes les vagues, nous ne les prenons pas en compte. Les Pays-Bas et le Luxembourg ne sont pas retenus non plus, l'un parce que des variables importantes pour notre étude ne sont pas renseignées, l'autre du fait de la faiblesse de l'échantillon et notamment du faible nombre de chômeurs. La Suède, pour sa part, ne participe pas au *Panel*. Au total, dix pays européens ont été retenus (Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni). Cette base de données permet d'estimer des équations de salaire. On utilise à cet effet des renseignements fournis par les vagues précédant et suivant l'année considérée. Avec cette restriction, il reste 656 000 montants de salaires observés entre les années 1995 et 2000.

On entend ici par chômeur une personne *ayant déclaré* avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000. Elle a pu retrouver, plus ou moins rapide-

ment, un emploi. Cette option déclarative a paru préférable à celle du BIT (un chômeur au sens du BIT est une personne en âge de travailler qui remplit les trois conditions suivantes : ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence, être disponible au cours des deux semaines suivant la semaine de référence pour prendre un emploi et en chercher activement un) car elle a le mérite de ne pas occulter la situation des chômeurs découragés et permet d'appréhender, de façon large, le vécu des personnes privées d'emplois. Elle n'est cependant pas exempte de biais dans la mesure où les personnes se déclareront d'autant plus facilement au chômage que le système de prise en charge est développé. Sont considérées dans cette étude les personnes de moins de 65 ans pour lesquelles le calendrier d'activité est complet et pour lesquelles on dispose de salaires estimés.

Les performances des pays européens en termes de taux de chômage diffèrent fortement et ce, tant en termes de niveau que de caractéristiques du chômage (cf. tableau A). Lorsqu'on se réfère à la définition déclarative du chômage, définition retenue dans cette étude, les répartitions du chômage par genre, structure d'âge et durée du chômage, apparaissent également contrastées (cf. tableau B).

Tableau A
Taux de chômage au sens du BIT en 1994

En %

	Ensemble	Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	25-55ans
Belgique	7,9	6,5	9,9	21,7	6,5
Danemark	8,7	8,7	8,7	9,8	8,9
Allemagne	8,4	7,4	9,7	10,1	8,4
Grèce	14,3	9,3	2,2	41,4	10,5
Espagne	23,6	18,1	3,2	45,5	19,9
France	12,0	9,5	14,9	28,4	10,4
Irlande	15,6	15,4	16,2	24,2	14,3
Italie	16,7	12,3	23,4	46,5	11,6
Portugal	6,8	4,8	9,4	14,7	5,9
Royaume-Uni	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
UE-9	12,4	10,0	15,7	28,1	10,3

Lecture : taux de chômage au sens du BIT par genre et tranche d'âge. Dans l'enquête anglaise, on ne connaît pas la disponibilité dans les 14 jours pour occuper un emploi, ce qui ne permet pas de calculer le taux de chômage au sens du BIT.

Champ : première vague du panel européen.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

Tableau B
Caractéristiques des personnes ayant connu le chômage en 1995

En %

	Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	25-54 ans	55 et plus	Au chômage toute l'année
Belgique	27,2	72,8	14,3	74,1	11,6	60,9
Danemark	35,6	64,4	14,4	73,7	11,9	23,7
Allemagne	45,9	54,1	13,2	65,7	21,1	26,6
Grèce	38,9	61,1	28,0	67,0	5,0	46,5
Espagne	55,1	44,9	24,3	68,5	7,2	44,5
France	48,2	51,8	25,9	66,5	7,6	26,1
Irlande	72,4	27,6	22,8	70,3	6,9	55,0
Italie	53,9	46,1	37,7	59,1	3,2	62,7
Portugal	45,3	54,7	26,7	61,6	11,6	36,7
Royaume-Uni	63,1	36,9	27,7	60,0	12,4	20,8
UE-10	50,7	49,3	25,4	65,9	8,7	42,4

Lecture : parmi les Belges ayant connu le chômage durant un mois ou plus en 1995, 27,2 % sont des hommes et 72,8 % des femmes. Ils sont 14,3 % à avoir moins de 25 ans et 11,6 % ont plus de 55 ans. Enfin, 60,9 % d'entre eux ont connu le chômage durant l'année entière.

Champ : personnes ayant connu le chômage pendant un mois ou plus en 1995.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

durée passée sans emploi et le nombre de périodes de chômage (2).

Si les salaires des personnes qui ont connu le chômage sont peu élevés, cela peut aussi être dû à des caractéristiques inobservées propres à ces personnes (hétérogénéité non observée) : les personnes concernées à un moment ou un autre par le chômage sont peut-être moins efficaces, elles peuvent avoir une forte préférence pour le loisir ou disposer de réseaux sociaux leur permettant de s'insérer sur le marché du travail moins nombreux ou plus restreints. La difficulté vient de ce que ces caractéristiques inobservables des individus expliquent à la fois la situation d'activité et le revenu obtenu pour cette activité. Dans la lignée des travaux les plus récents (Mougin et Ekert, 2001 ; Breuil-Genier, Hourriez et Lollivier, 2004), nous avons distingué l'influence de ces caractéristiques personnelles liées à l'expérience ou au chômage pour estimer l'effet pur de l'expérience ou du non-emploi sur le salaire.

... reflète une pénalisation liée au chômage plus ou moins sévère selon le pays

Après avoir estimé une équation de participation dépendant du niveau d'étude, de l'âge, du secteur et de la situation familiale (3), une régression des salaires a permis d'imputer des salaires espérés aux personnes sans emploi. Nous prenons en compte les biais dus à l'hétérogénéité non observée, à l'endogénéité de l'expérience et à l'attrition en utilisant la méthode de Wooldrige (1995) (cf. aussi Dustman et Rochina-Barrachina, 2000). L'estimation de salaires, détaillée dans Ekert et Terraz (2005), permet de distinguer l'influence du chômage de celle des variables usuelles.

Si l'on simule l'effet d'une unique période de chômage tout en tenant compte de toutes les autres caractéristiques des chômeurs, avoir

connu le chômage peut amputer le salaire potentiel des chômeurs d'un montant représentant jusqu'à 25 % du salaire qu'ils auraient pu percevoir avec ces caractéristiques sans avoir été au chômage (Ekert et Terraz, 2005), à des degrés divers selon le genre. Les dix pays européens peuvent se diviser en quatre groupes selon la situation relative des hommes et des femmes face à six mois de chômage. Dans six pays, hommes et femmes sont égaux face à la perte salariale potentielle due au passage par le chômage. En France, en Irlande et au Royaume Uni cette perte est importante pour tous, la baisse est égale ou supérieure à 10 %. Au contraire en Italie, en Grèce et en Espagne cette baisse est faible, inférieure à 5 %, ou même nulle mais, dans ce cas, les caractéristiques inobservées des chômeurs expliquent leurs bas salaires. Au Danemark, en Allemagne, au Portugal l'effet est plus fort pour les hommes et il est nul pour les femmes au Danemark. La Belgique est le seul pays où le salaire potentiel des femmes subit une baisse du fait du chômage (- 15 %) alors que celui des hommes n'est pas touché.

Cependant, le salaire potentiel des personnes déclarant avoir été sans emploi (cf. graphique I et tableau 1) dépend de l'effet propre du chômage mais également de leurs caractéristiques individuelles. Pour les femmes comme pour les hommes, le chômage et les effets de structure (bas niveau d'instruction, durée des périodes de chômage, hétérogénéité, etc.) sont déterminants.

Dans certains pays méditerranéens, par exemple, le chômage n'est pas très pénalisant mais des effets de structure (cf. tableau B, encadré 1) expliquent les faibles potentialités relatives des chômeurs. À ce titre, l'Italie se rapproche de la

2. Il s'agit de la durée du chômage l'année précédant l'enquête et du nombre de périodes précédant ce dernier épisode de chômage.

3. La situation familiale est une variable particulièrement importante dans le Sud de l'Europe.

Tableau 1
Les salaires

	Vague 2		Vague 3		Vague 4		Vague 5		Vague 6		Vague 7	
	Gain	Écart (%)										
UE-10	829	- 20,8	827	- 23,3	850	- 25,4	901	- 22,3	946	- 22,4	1 011	- 20,9
Effectifs	8 189		7 550		6 508		5 733		4 816		4 121	

Lecture : la colonne « Gain » représente les niveaux des salaires potentiels, exprimés en parité de pouvoir d'achat, des personnes au chômage. Les montants, en euros, sont ajustés pour les différences de pouvoir d'achat entre pays. La colonne « Écart » (%) rapporte ces salaires à ceux de l'ensemble de la population. La dernière ligne donne les effectifs concernés.

Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

Belgique et de la France comme un pays dans lequel les potentiels salariaux des chômeurs sont faibles relativement à ceux de l'ensemble de la population. À l'inverse, des durées de chômage deux fois plus courtes que la moyenne et moins de chômage récurrent expliquent la position relativement bonne des chômeurs anglais dont la situation s'apparente à celle des chômeurs danois. Enfin, la pénalité est encore inférieure en Grèce, en Irlande et au Portugal.

Cependant, dans l'absolu, le salaire potentiel des chômeurs est élevé dans les pays du Nord (Irlande, Royaume-Uni, Danemark, Allemagne et Belgique), là où le niveau général des salaires est haut, et ceci bien que nous tenions compte des différences de pouvoir d'achat. En France, ces niveaux sont plus faibles du fait du fort handicap lié au chômage et se rapprochent des niveaux des pays méditerranéens. Le Portugal est le pays dans lequel les niveaux des salaires potentiels sont les plus faibles.

L'indemnisation du chômage est souvent complétée par des allocations directement liées au niveau de vie

Les allocations versées par l'État (4) au titre du chômage peuvent être de différente nature. Attribuées au titre de l'assurance ou de l'assistance, dans le cadre d'une formation ou d'un reclassement, elles contribuent à garantir un certain niveau de vie au chômeur et à

éviter des fluctuations trop importantes de sa consommation (Browning et Crossley, 2001). Les indemnités ont également pour but de permettre à la personne privée d'emploi de poursuivre la recherche d'un travail (Acemoglu et Shimer, 1999). Dans la majorité des cas, ces allocations sont données à titre individuel (5) car directement liées à la situation personnelle de l'individu. Cependant, la perte de revenu liée au chômage peut également rendre la personne éligible à d'autres allocations qui, n'étant pas versées directement au titre du chômage, sont cependant liées à la perte de niveau de vie qui lui est associée.

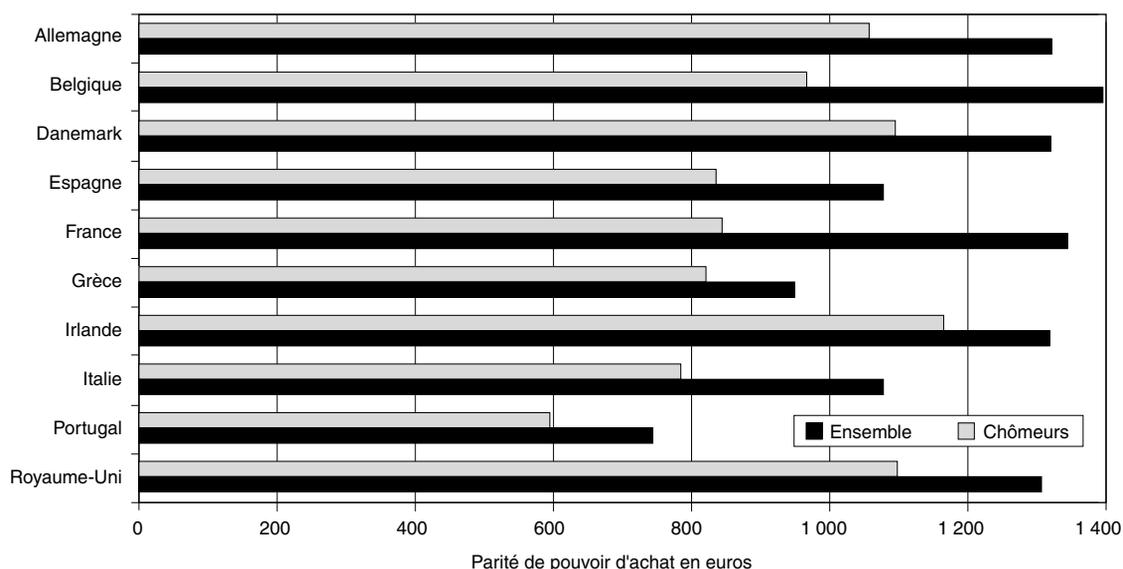
Ces systèmes sont plus ou moins développés selon les pays mais peuvent constituer, comme au Royaume-Uni, une prise en charge non négligeable. Ainsi, dans ce pays, les allocations données au titre du chômage sont peu élevées mais elles pourront être complétées par le versement d'une allocation logement (6) qui contribue au

4. Dans cet article, nous ne faisons pas de distinction entre les allocations versées par l'État et celles distribuées par les organismes paritaires (syndicats et entreprises). Dans les deux cas, nous parlerons de prise en charge par l'État.

5. Elles peuvent parfois être liées à la composition familiale comme en Allemagne où le pourcentage du salaire de référence que perçoit le chômeur est plus élevé lorsqu'il a des enfants à charge.

6. Ces dernières allocations peuvent être reliées à la situation familiale du chômeur et il faudrait pouvoir disposer d'un modèle de micro-simulation pour apprécier la part qui revient au chômeur. Nous supposons, dans cette partie, à l'instar d'Eurostat, que l'allocation versée au niveau du ménage est répartie entre les différents membres du ménage de plus de 16 ans.

Graphique I
Les salaires potentiels



Lecture : en Allemagne, le salaire potentiel moyen est de 1 319 euros, celui des personnes ayant connu le chômage de 1 056 euros. Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat, calculs des auteurs à partir des estimations de salaires.

maintien d'un certain niveau de vie. Une telle prestation représente néanmoins un apport intermédiaire entre une aide de l'État et une aide de la famille dans la mesure où les montants alloués dépendent également de la situation familiale de l'individu. Comme il s'agit de versements effectués par l'État, ces deux types d'allocations seront rattachés à la prise en charge du chômeur par l'État.

Pour apprécier le niveau de vie procuré par ces prestations, il est nécessaire de rapporter leur montant à un salaire de référence représentant ce qui serait perçu par la même personne si elle avait retrouvé un emploi. Il est peu significatif de comparer l'indemnisation versée par l'État au salaire antérieur, lorsqu'il existe, car celui-ci n'est plus représentatif du potentiel du chômeur sur le marché (cf. supra). Aussi l'apport de l'État sera-t-il considéré comme le rapport des prestations perçues par la personne sans emploi à son salaire espéré sur le marché, tel qu'estimé au moyen des régressions détaillées plus haut.

Pour chaque personne du panel ayant connu le chômage, nous calculons un tel indice (be_i). Il s'écrit comme la somme d'un indice relié directement aux allocations chômage (bec_i) et d'un indice relié aux autres allocations versées par l'État (bea_i) (cf. encadré 2). Cet indicateur, calculé au niveau de chaque individu, peut recouvrir plusieurs périodes courtes de chômage aussi bien qu'une seule période plus longue. Au total, un faible apport de l'État peut être dû à un faible niveau d'indemnisation de l'État et/ou à un salaire espéré du chômeur relativement élevé.

L'opposition Nord-Sud

Au niveau européen, l'État prend en charge un peu moins du tiers du salaire potentiel du chômeur. Cette moyenne, relativement faible, dissimule une diversité très forte. L'indice s'échelonne de 5 % en Italie et en Grèce à 79 % au Danemark (cf. tableau 2). Ces résultats confirment que l'État contribue moins au niveau de vie des chômeurs dans les pays du Sud que dans les pays continentaux. Cependant, la situation des pays du Sud est très diverse : l'indice y varie de 5 % à 26,5 % au Portugal.

Le Danemark fait figure d'exception. Seul pays nordique représenté dans l'échantillon, il se distingue par un apport très important de l'État et ceci bien que les salaires des chômeurs y soient élevés. Si l'on omet le cas de ce pays particulièrement généreux, trois groupes de pays peuvent

être distingués selon le niveau de vie apporté par l'État :

- Le premier groupe rassemble la Belgique (56 %), la France et l'Allemagne (51 %) ainsi que l'Irlande (45 %).

- Un deuxième groupe assure une prise en charge comprise entre 20 et 30 % et regroupe le Royaume-Uni ainsi que les plus généreux des pays du Sud, l'Espagne et le Portugal.

- Enfin, un troisième groupe rassemble les pays dans lesquels la prise en charge est très faible. Parmi ceux-ci : la Grèce (5,6 %), et l'Italie (5,3 %).

Ces niveaux de prise en charge sont à relier à la plus ou moins grande générosité du système d'indemnisation du chômage (cf. tableau 3). Ainsi, le fort niveau de prise en charge danois s'explique par la combinaison d'un taux de couverture et de niveaux d'indemnisation élevés.

Pour les autres pays, les situations sont plus contrastées. Les chômeurs belges bénéficient d'une large couverture de la part du système d'indemnisation : 90 % d'entre eux perçoivent une allocation alors que les montants versés aux personnes indemnisées sont proches de la moyenne européenne. Ceci leur garantit des niveaux élevés de prise en charge. Dans le premier groupe, c'est en France que la part des chômeurs indemnisés est la plus faible (59 %),

Tableau 2
Les allocations versées aux chômeurs

En %

Pays	Allocations chômage	Autres allocations	Ensemble
Belgique	43,4	12,9	56,3
Danemark	61,1	17,7	78,8
Allemagne	41,7	8,9	50,6
Grèce	4,1	1,3	5,4
Espagne	18,1	1,8	19,9
France	36,0	15,0	51,0
Irlande	36,5	8,5	45,0
Italie	4,0	1,3	5,3
Portugal	22,3	4,2	26,5
Royaume-Uni	7,0	20,0	27,1
UE-10	22,7	7,0	29,7

Lecture : en Belgique, les allocations chômage représentent en moyenne 43,4 % du salaire potentiel du chômeur, les autres allocations (allocation logement, minimum social, etc.) sont égales à 12,9 % de ce salaire. Pendant sa période de chômage un chômeur reçoit donc en moyenne 56,3 % de son salaire potentiel. Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

elle est proche de 80 % en Allemagne et en Irlande pour des montants distribués analogues. Le niveau de prise en charge français s'accroît grâce aux autres allocations distribuées au chômeur. Les niveaux des salaires sont importants en Irlande et en Allemagne. Plus faibles en France, ils contribuent d'autant à élever l'indice de prise en charge de ce pays.

Les pays du Sud de l'Europe se placent dans le deuxième et troisième groupes. Dans ces pays, les salaires des chômeurs – c'est-à-dire leur salaire potentiel s'ils reviennent sur le marché du travail – sont généralement faibles et la faible prise en charge par l'État s'explique essentiellement par la faible générosité du système d'indemnisation. Espagne et Portugal allient

Encadré 2

INDICATEURS DE PRISE EN CHARGE DU CHÔMAGE

Pour chaque personne du panel ayant été au chômage au moins un mois au cours de la période 1995-2000 du panel (cf. encadré 1), il est possible de définir deux indicateurs permettant de mesurer le degré de prise en charge de cette période de chômage respectivement par l'État et par la famille, ainsi qu'un troisième indicateur mesurant la prise en charge totale.

Prise en charge du chômage par l'état

L'indice (i) désigne toute personne du panel concernée au moins une fois par le chômage au cours d'une de ces six vagues. Les indicateurs de prise en charge par les allocations chômage (*bec*) et les autres prestations (*bea*) s'écrivent :

$$bec_i = \sum_t \frac{d_{it}}{D_i} \frac{c_{it}}{w_{it}} \quad \text{et} \quad bea_i = \sum_t \frac{d_{it}}{D_i} \frac{a_{it}}{w_{it}}$$

Nous disposons de données de revenu annuelles dans le cadre du *Panel communautaire des ménages* ainsi que de la situation de la personne mois par mois. Il est donc possible de disposer de données mensuelles. Ainsi, c_{it} représente le montant mensuel d'indemnisation chômage perçu par la personne i pendant l'année t , a_{it} les autres allocations versées par l'État perçues par le chômeur durant la même année et rapportées à une base mensuelle (les montants des prestations versées par l'État sont déclarés annuellement et répartis entre les différents membres du ménage par Eurostat ; nous les divisons par 12 pour les rapporter à une durée mensuelle) et w_{it} son salaire potentiel mensuel. Pour définir un indicateur de prise en charge individuel, on pondère l'indicateur de chaque vague par la durée de chômage de l'année rapportée à la durée totale qu'il a connue. Ce facteur de pondération s'écrit d_{it}/D_i où d_{it} représente la durée du chômage qu'il a connu pendant l'année t et D_i la durée totale du chômage sur le panel.

Prise en charge du chômage par la famille

Pour chaque personne i du *Panel* ayant connu le chômage, l'indice de prise en charge par la famille (bf_{it}) pour une vague donnée s'écrit :

$$bf_{it} = \frac{\left(\sum_{m \neq i} y_{mt} + T_{it} \right) / e_{it}}{\left(w_{it} + \sum_{m \neq i} y_{mt} + T_{it} \right) / e_{it}} = \frac{\sum_{m \neq i} y_{mt} + T_{it}}{w_{it} + \sum_{m \neq i} y_{mt} + T_{it}}$$

Avec $\sum_{m \neq i} y_{mt}$ les revenus mensuels des membres m

du ménage l'année t , T_{it} les transferts mensualisés entre ménages et e_{it} le nombre d'équivalent adulte. Dans ce cadre, la prise en charge familiale est indépendante de l'échelle d'équivalence utilisée. Elle est nulle si la personne ayant connu le chômage vit seule et ne bénéficie pas de transferts d'autres ménages et sera d'autant plus importante que les ressources des autres membres du foyer sont conséquentes. Cet indicateur sera également d'autant plus élevé que le salaire potentiel estimé du chômeur est faible relativement aux ressources des autres personnes du ménage. Enfin pour obtenir un indicateur individuel sur le *Panel* (bf_i), nous utilisons le facteur de pondération

décrit précédemment : $\left(bf_i = \sum_t \frac{d_{it}}{D_i} bf_{it} \right)$.

Prise en charge totale du chômage

Pour chaque personne du *Panel* ayant connu le chômage l'année t , la prise en charge totale de la personne sans emploi se note bt_{it} :

$$bt_{it} = \frac{\left(C_{it} + \sum_{m \neq i} y_{mt} + T_{it} \right) / e_{it}}{\left(w_{it} + \sum_{m \neq i} y_{mt} + T_{it} \right) / e_{it}} = \frac{C_{it} + \sum_{m \neq i} y_{mt} + T_{it}}{w_{it} + \sum_{m \neq i} y_{mt} + T_{it}}$$

où le numérateur représente l'apport de l'État à travers les prestations (C_{it}) ainsi que l'apport familial $\left(\sum_{m \neq i} y_{mt} + T_{it} \right)$ tandis que le dénominateur fait intervenir le potentiel salarial du chômeur et rappelle l'apport de la famille.

La perte due au chômage sur le revenu individuel ($1 - bt_{it}$) peut alors s'écrire comme la combinaison des pertes dues à l'État et à la famille :

$$(1 - bt_{it}) = (1 - be_{it})(1 - bf_{it})$$

une couverture du tiers des chômeurs avec des montants légèrement inférieurs à la moyenne européenne. Le niveau de prise en charge portugais est poussé à la hausse par le faible niveau des salaires potentiels des chômeurs tandis que le Royaume-Uni atteint le niveau de ces pays grâce aux différentes allocations perçues par la personne sans emploi. L'Italie et la Grèce présentent des situations contrastées. La faible générosité du système grec est liée à la faiblesse des montants versés tandis que celle de l'Italie s'explique par une couverture particulièrement faible des chômeurs.

La prise en charge du chômage par l'État est très hétérogène. Conjonction de la générosité de l'indemnisation et des salaires espérés des chômeurs, elle semble néanmoins fortement influencée par le degré de développement du système de protection sociale. Le classement des pays selon l'indice de prise en charge par l'État coïncide en moyenne avec la plus ou moins grande générosité du système d'indemnisation. Le niveau du salaire espéré intervient de façon plus marginale, surtout en France et au Portugal.

Les jeunes vivant avec leurs parents sont la catégorie la moins bien indemnisée

Prendre en compte la diversité des situations de chômage nécessite de décomposer l'indice en fonction de la situation familiale de la personne

Tableau 3
L'indemnisation des personnes ayant connu le chômage

Pays	Proportion des chômeurs indemnisés (%)	Indemnisation moyenne (seulement pour les personnes indemnisées)
Belgique	89,9	486
Danemark	92,8	735
Allemagne	78,9	573
Grèce	22,7	201
Espagne	37,4	452
France	58,6	508
Irlande	80,9	521
Italie	9,1	378
Portugal	33,5	420
Royaume-Uni	32,2	272
UE-10	43,4	490

Lecture : l'indemnisation moyenne est exprimée en parité de pouvoir d'achat. En Belgique, 89,9 % des « chômeurs » sont indemnisés, pour un montant moyen de 486 euros (PPA). Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000. Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

ayant connu le chômage. Le chômage d'une personne seule n'aura pas les mêmes conséquences que celui de la personne de référence dans une famille monoparentale ou encore d'un jeune adulte qui vit toujours au domicile familial. À cet égard, on distingue six catégories de chômeurs (7) selon la position occupée au sein du ménage (8).

Au niveau européen, plus du tiers des personnes se déclarant au chômage sont de jeunes adultes vivant avec leurs parents. Ils représentent la structure familiale la moins bien prise en charge par l'État, celui-ci ne leur garantissant, en moyenne européenne, que 13,6 % de leur salaire espéré (cf. tableau 4). À l'autre extrême, on trouve les personnes seules et les familles monoparentales ; les premières reçoivent un peu moins de la moitié de leur salaire potentiel tandis que les familles monoparentales bénéficient de prestations liées au chômage relativement limitées mais sont souvent éligibles à d'autres allocations. Au total, l'État leur apporte près des deux tiers de leur potentiel salarial, celui-ci étant plus faible en moyenne que pour les autres configurations de chômeurs. Cet effet du potentiel salarial explique également les niveaux de prise en charge relativement proches des personnes de référence et de leurs conjoints : dans un couple, l'indicateur pour les personnes de référence est proche de celui de leur conjoint bien que ces derniers aient en moyenne un niveau d'indemnisation inférieur. Leurs salaires potentiels également plus faibles tirent l'indicateur moyen de prise en charge par l'État vers le haut.

Les différences d'un pays à l'autre tiennent principalement à la générosité plus ou moins grande de l'État

En moyenne européenne, les jeunes adultes vivant au domicile familial sont mal indemnisés mais leur importance parmi les chômeurs varie considérablement d'un pays à l'autre. Ainsi, 46 % des chômeurs espagnols, 47 % des chômeurs grecs et surtout 61 % des chômeurs italiens sont des jeunes qui vivent toujours au

7. Nous décomposons l'indice de prise en charge de la façon suivante : $be = \sum_{k=1}^6 be_k * sf_k$ où be_k représente de l'indice de

prise en charge étatique moyen de la catégorie k et sf_k le poids de cette catégorie parmi l'ensemble des chômeurs.

8. L'indicateur de prise en charge moyen sur le panel est rapporté à la structure familiale de la personne lors de la première vague d'enquêtes au cours de laquelle elle a connu le chômage. Les changements de structure familiale ne concernent que 5 % des personnes étudiées.

sein de la cellule familiale tandis qu'ils ne sont que 10 % au Danemark ou 18 % en Allemagne (cf. graphique II). L'importance du chômage des jeunes dans les pays du Sud explique en partie ce phénomène mais les habitudes de cohabitation propres à chaque pays jouent aussi un rôle. Les jeunes en emploi sont également plus nombreux à habiter avec leurs parents dans le Sud que dans le Nord de l'Europe.

Cette importance de la part des jeunes adultes au sein des familles est susceptible d'expliquer une partie de l'indice de prise en charge

moyen par pays. De façon générale, dans tous les pays de l'UE (cf. annexe, tableau A), enfants et conjoints de la personne de référence sont les moins bien pris en charge, familles monoparentales et personnes de référence comptant au contraire parmi les mieux indemnisés. La plus ou moins grande importance de chacune des catégories de chômeurs détermine donc en partie l'indice moyen de prise en charge du pays. Deux indicateurs permettent de distinguer cette part structurelle de la générosité du système d'indemnisation. L'influence de la générosité plus ou moins grande de l'État selon le pays

Tableau 4
Prise en charge par l'État selon la position du chômeur dans le ménage

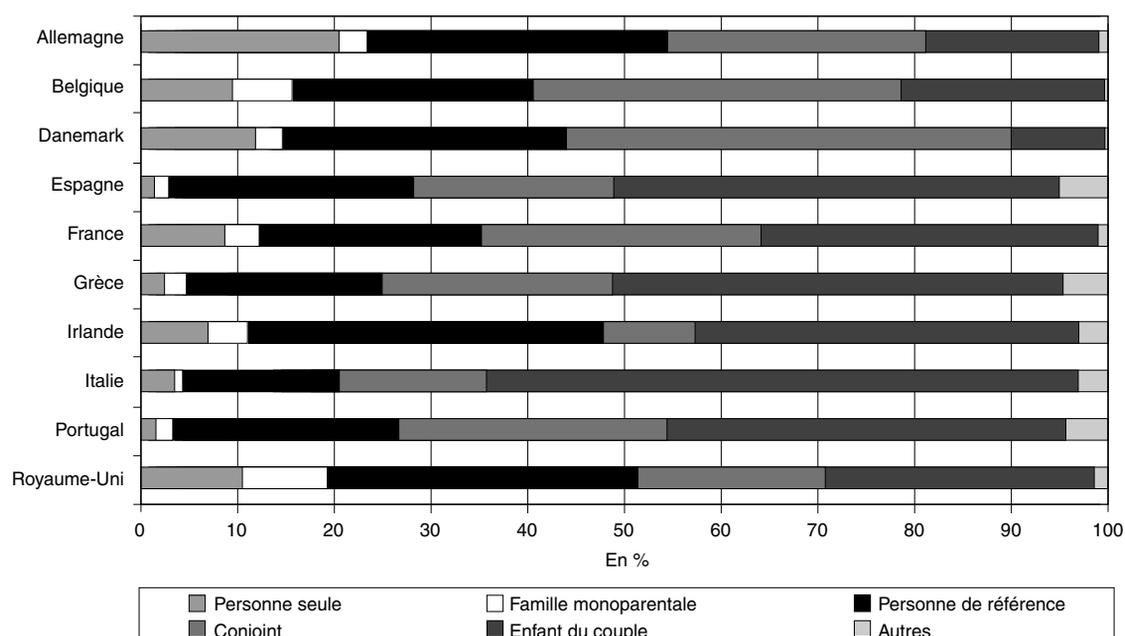
Structure familiale	Proportion de la structure familiale (%)	Niveau de prise en charge (%)	Part des chômeurs indemnisés (%)	Montants moyens de chômage pour les personnes indemnisées (PPA)
Personne seule	6,4	47,7	65,1	342
Famille monoparentale	2,9	66,2	50,9	279
Personne de référence	24,6	41,1	59,7	345
Conjoint	23,6	37,1	54,7	241
Enfant dans famille	39,8	13,6	21,7	84
Autre	2,7	16,6	27,8	107
Ensemble	100	29,7	43,4	213

Lecture : pour l'ensemble des pays, 6,4 % des personnes ayant connu le chômage vivent seules. Leur niveau moyen de prise en charge par l'État – c'est à dire l'ensemble des montants versés par l'État rapporté à leur salaire potentiel – est de 47,7 %. Parmi ces personnes seules, 65,1 % perçoivent une allocation liée au chômage pour un montant moyen (ajusté des différences de pouvoir d'achat) de 342 euros.

Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

Graphique II
Situation familiale des chômeurs



Champ : personnes ayant connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

est reflétée par le niveau de prise en charge qui serait obtenu pour un pays où la répartition des chômeurs suivant leur appartenance familiale (dénommée par la suite structure familiale des chômeurs) serait celle de l'Union européenne, le niveau d'indemnisation selon l'appartenance familiale étant celui de chaque pays. L'indice obtenu en appliquant à la structure familiale de chaque pays le niveau moyen de prise en charge européen reflète au contraire l'influence plus ou moins grande de la spécificité du pays en matière de structure familiale (cf. tableau 5).

La générosité de l'État explique l'essentiel des différences dans les indicateurs obtenus par pays. En effet, la dispersion du niveau de prise en charge est moins marquée lorsque les niveaux de prise en charge européens s'appliquent à la composition du chômage de chacun des pays que l'inverse (niveau de prise en charge de chaque pays appliqué à la composition européenne). Ainsi la faible proportion de jeunes adultes dans les familles en Belgique, au Danemark et en Allemagne tire l'indicateur global de ces pays vers le haut du classement et explique un quart de l'écart à la moyenne européenne. En revanche, l'importance des jeunes

dans les familles tire ce dernier indicateur vers le bas du classement en Espagne et au Portugal, tandis qu'elle n'explique que marginalement le niveau de cet indicateur en Italie, en Irlande et en Grèce. Les écarts de cet indicateur global de prise en charge par l'État entre ces trois derniers pays et les autres s'expliquent essentiellement par les différences de générosité de chacun de ces systèmes. Le Royaume-Uni est le seul à conjuguer une structure familiale favorable qui tend à augmenter l'indicateur global de prise en charge à une générosité de l'État inférieure à la moyenne.

Ainsi, la plus ou moins grande propension des jeunes au chômage à rester au domicile familial s'avère moins déterminante que la plus ou moins grande générosité de l'État pour expliquer les différences constatées d'un pays à l'autre dans le niveau d'indemnisation du chômage.

Évaluer l'aide consentie par la famille

Vivre au sein d'un ménage permet de partager les frais fixes mais également de mettre en commun un certain nombre de ressources (9). Cette solidarité privée apportée par la co-résidence est souvent présentée comme particulièrement importante dans les pays méditerranéens (Bentolila et Ichino, 2000). La personne au chômage est alors « prise en charge par la famille » dans la mesure où elle bénéficie des ressources des autres membres du ménage. La contribution familiale ou l'apport de la co-résidence sera donc évalué par le revenu des membres du ménage qui partagent le domicile du chômeur (10). Il serait souhaitable de pouvoir apprécier ce partage avec une plus grande précision en tenant compte de pouvoirs de négociation différents selon la position du chômeur au sein du ménage (Browning et Chiappori, 1998). Les données du Panel ne permettent malheureusement pas de calculer les indicateurs de bien-être individuels nécessaires à une telle analyse.

Par ailleurs, les transferts entre ménages contribuent aussi au niveau de vie des personnes privées d'emploi. Ces transferts, faibles en moyenne en Europe sont plus importants lorsque la personne est au chômage. Alors qu'il

Tableau 5
Générosité de la prise en charge par l'État ou effet de composition du chômage ?

En %

Pays	Indicateur Pays	Niveau pays - Structure européenne	Niveau européen - Structure pays
Belgique	56,3	49,7	35,9
Danemark	78,8	66,6	37,7
Allemagne	50,6	46,1	36,9
Grèce	5,4	5,5	27,0
Espagne	19,9	21,3	27,0
France	51,0	48,2	32,2
Irlande	45,0	44,3	30,8
Italie	5,3	7,5	23,9
Portugal	26,5	29,2	27,4
Royaume-Uni	27,0	23,9	34,3
UE-10	29,7	-	-

Lecture : En Belgique, les allocations versées par l'État représentent en moyenne 56,3 % du salaire potentiel du chômeur (cf. encadré 2). Niveau pays - Structure européenne signifie que le niveau de prise en charge par structure est celui du pays, le poids des structures familiales est celui de la moyenne européenne. En Belgique, le niveau de prise en charge serait de 49,7 % si la composition du chômage par structure familiale était celle de l'UE, pour le niveau belge de prise en charge de chaque structure. Niveau européen - Structure pays signifie que le poids des différentes structures familiales est celui du pays, le niveau de prise en charge le niveau moyen européen. L'indicateur moyen de prise en charge serait de 35,9 % pour la structure du chômage belge si le niveau de prise en charge de chaque type de famille était égal à la moyenne européenne. Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000. Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

9. Conventiennellement, le partage des ressources est supposé s'opérer de façon égale entre individus d'un même ménage, mais cette hypothèse est parfois contestée (Jenkins, 1991 ; Chiappori, 1994 ; Browning et Chiappori, 1998).

10. On se limite dans cette approche à l'apport monétaire des autres membres de la famille. La production domestique est négligée dans la mesure où nous ne disposons pas de données pour l'évaluer (cf. infra).

comptent pour 0,4 % à 2 % (11) des revenus totaux des personnes, ils peuvent représenter jusqu'à 4 % des revenus des chômeurs italiens et 3 % des revenus des chômeurs grecs. Mais surtout, ces transferts peuvent être particulièrement importants pour certaines catégories de ménages de chômeurs tels que les célibataires et les familles monoparentales. Ainsi, 5 % des revenus des familles monoparentales françaises, 16 % des italiennes et 19 % des grecques sont constitués par ces transferts.

À cet apport monétaire de la famille il faudrait ajouter le temps consacré par celle-ci à l'entretien du chômeur : il bénéficie en effet de la production domestique du ménage. Mais celle-ci est difficile à quantifier (Chiappori, 1997 ; Apps et Rees, 1997). Elle est a priori plus importante dans les pays du Sud, où les femmes sont plus souvent inactives alors que dans les pays du Nord les ménages ont plus souvent recours au marché pour satisfaire leurs besoins en matière de consommation. Cependant cette évaluation est moins simple qu'il n'y paraît, car la productivité peut être décuplée par la possession d'équipements ménagers hautement sophistiqués, plus couramment employés dans les pays du Nord. Enfin, l'apport de la production domestique dépend de manière déterminante de la structure du ménage et de la position du chômeur en son sein. Le chômeur peut ou ne peut/veut pas lui-même participer à cette production domestique en mettant à profit le temps de non-travail dont il dispose (Maurin, 1989). Une analyse de cet apport sort du cadre de cet article et demande des données d'emploi du temps non disponibles dans le Panel européen.

L'ensemble de l'apport familial (cf. encadré 2), incorpore tout d'abord l'apport de la co-résidence : cet apport est obtenu en comptabilisant la somme des ressources de toutes les personnes qui partagent le domicile du chômeur pour chaque année du panel. À cet apport de la co-résidence, nous ajouterons les transferts en provenance d'autres ménages qui sont versés à la personne sans emploi pour obtenir les ressources dites familiales. Il s'agit alors de rapporter un montant perçu au niveau d'un ménage de taille variable à une dimension individuelle : on divise pour cela les revenus des non-chômeurs par le nombre d'équivalent adulte (12). Enfin, comme précédemment, ce montant sera comparé à ce qu'aurait pu être ce revenu si le chômeur avait trouvé un emploi rémunéré à son salaire potentiel tout en vivant au sein de la même structure familiale (13). Le partage du revenu au sein des ménages implique que la perte due au chômage

est également répartie sur tous les membres du ménage. Réciproquement, le partage au sein du ménage permet d'augmenter le niveau de vie des ceux de ses membres dont le potentiel salarial est le plus faible (Weiss, 1997 ; Ekert-Jaffé et Sofer, 1996 ; Becker, 1991 ; Grossbard, 1984).

Une prise en charge familiale importante

Au niveau européen, la prise en charge familiale est loin d'être négligeable (47 %). Dans un pays européen sur deux, le fait de vivre au sein d'une structure familiale apporte au chômeur près de la moitié de ce qu'il pourrait percevoir s'il retrouvait un emploi en restant dans cette structure. Les disparités entre pays sont beaucoup moins fortes que pour la prise en charge par l'État : le niveau de l'apport de la famille varie de 36 % au Royaume-Uni à 55 % au Portugal alors que pour l'État, ce niveau s'échelonnait de 5 % à 79 % (cf. tableau 6).

Tableau 6
Prise en charge du chômage par la famille

En %

Pays	Ensemble	Hommes	Femmes
Belgique	43,1	39,4	45,4
Danemark	41,5	35,1	46,2
Allemagne	37,2	32,9	42,0
Grèce	49,4	40,5	56,4
Espagne	49,1	43,3	55,6
France	48,0	43,2	52,3
Irlande	40,9	35,9	50,9
Italie	52,3	47,4	58,0
Portugal	55,1	50,8	58,7
Royaume-Uni	36,0	34,2	38,4
UE-10	46,8	41,6	52,3

Lecture : en moyenne, le fait de vivre au sein d'une structure familiale apporte au chômeur belge 43,1 % de ce dont il pourrait disposer s'il retrouvait un emploi tout en vivant dans cette structure familiale. Ces pourcentages sont de 39,4 % pour les hommes et de 45,4 % pour les femmes. Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

11. Niveaux évalués sur la deuxième vague du Panel.

12. Sous les hypothèses d'un niveau de vie commun à l'ensemble des membres du ménage et de conditions restrictives sur les préférences et la nature des biens, la part du revenu du ménage qui revient à l'individu adulte est mesurée par le revenu par équivalent adulte.

13. Nous aurions pu comparer l'apport familial au salaire espéré de la personne sans emploi mais cet indicateur aurait intégré deux éléments différents, à savoir, le fait de vivre en famille par rapport au fait de vivre seul et d'être sans emploi par rapport à ce qu'il pourrait gagner en emploi. Nous préférons l'indicateur présenté ci-dessus qui permet une comparaison à structure familiale inchangée et qui a le mérite de ne pas dépendre de l'échelle d'équivalence retenue.

L'existence d'un modèle méditerranéen se trouve ainsi confirmée : la famille contribue plus au niveau de vie des chômeurs dans le Sud de l'Europe que dans le Nord. Espagne, Grèce, Italie et Portugal apportent la moitié de ce que la personne pourrait percevoir si elle avait retrouvé un emploi. La France occupe une position particulière dans la mesure où elle se rapproche des pays du Sud en ce qui concerne le niveau de cette contribution familiale (mais pas sa nature). À l'autre extrême, les pays représentatifs des modèles nordique et libéral sont ceux dans lesquels cet apport est le plus faible.

Les différences de prise en charge par genre ne sont pas négligeables et reflètent, notamment, les différences de comportement d'activité ainsi que les écarts salariaux (Altonji et Blank, 1999 ; Weichselbaumer et Winter-Ebmer, 2003). Dans un couple, les femmes sont moins actives, et ont une moindre rémunération : elles devraient donc bénéficier d'un niveau de prise en charge par leur conjoint plus élevé que celui consenti par elles à ce dernier dans la configuration symétrique. Ceci apparaît clairement lorsque l'on décompose l'indicateur de prise en charge selon la position du chômeur (14) au sein du ménage (cf. tableau 7).

La personne de référence au chômage, l'homme selon la convention retenue, bénéficie beaucoup moins des autres revenus du ménage (33 %) que son conjoint chômeur (57 %). Le handicap des femmes est également atténué par la situation de leur conjoint vis-à-vis du chômage : alors que le conjoint d'un homme chômeur est le plus souvent au chômage ou inactif, celui d'une femme chômeuse est le plus souvent un actif (15).

Si l'on considère que les ressources sont partagées au sein des familles, les enfants vivant au

domicile parental bénéficient également d'une prise en charge importante. À l'exception du Danemark et du Royaume-Uni, les familles contribuent pour plus de la moitié de ce qu'ils pourraient percevoir s'ils retrouvaient un emploi (cf. annexe, tableau B). De manière générale, vivre au sein de la cellule familiale leur permet d'éviter le paiement de frais fixes qu'ils ne seraient peut-être pas en mesure d'assumer s'ils avaient un logement indépendant. Ceci pourrait retarder leur décohabitation, en particulier dans le Sud de l'Europe, (Cordon, 1997 ; Chambaz, 2000 ; Holdsworth, 2000 ; Aasve *et al.*, 2001).

La « générosité familiale » de chaque pays reflète une position familiale des chômeurs variable d'un pays à l'autre

Des indices structurels analogues à ceux utilisés dans le cas de l'indemnisation par l'État permettent de mettre en évidence, pour chaque pays, l'influence respective du niveau de prise en charge par la famille et de la position des chômeurs au sein du ménage. Les jeunes chômeurs qui vivent encore au domicile familial sont en général mal indemnisés mais ce sont les chômeurs les mieux pris en charge par la famille. Les niveaux de prise en charge relativement élevés dans les pays du Sud sont dus pour l'essentiel à l'importance de ce type de configuration. Ceci est particulièrement important en Italie, en Grèce ou en Espagne et, dans une moindre mesure, au Portugal (cf. tableau 8).

À l'inverse, lorsque la prise en charge familiale est peu importante, c'est que le chômage touche surtout des catégories de chômeurs qui bénéficient peu des autres ressources du ménage. En Irlande, par exemple, le chômage concerne essentiellement les chefs de ménage qui sont les principaux pourvoyeurs de revenu de la famille. De plus, l'activité féminine y est peu développée et l'apport familial est limité. Au Royaume-Uni, la faiblesse de l'indice est accentuée par l'importance du chômage chez les personnes seules, les chefs de famille et dans les familles monoparentales. En Allemagne, enfin, la part des personnes vivant seules est importante, celle

Tableau 7
Prise en charge familiale selon la position du chômeur dans le ménage

Structure familiale	Proportion	Apport familial
Personne seule	6,4	3,9
Famille monoparentale	2,9	19,0
Personne de référence	24,6	33,4
Conjoint	23,6	57,3
Enfant dans famille	39,8	59,8
Autre	2,7	58,4
Ensemble	100	46,8

Lecture : pour l'ensemble des pays, 6,4 % des personnes ayant connu le chômage vivent seules. Leur niveau moyen de prise en charge familiale est de 3,9 %. Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

14. L'indice moyen de prise en charge (noté bf dans l'encadré 2) par pays est décomposé en fonction de la position du chômeur au sein du ménage, exprimée au moyen des six catégories de chômeurs que nous avons considérées précédemment.

15. Au niveau de l'UE, pour l'ensemble des personnes de référence, 52 % ont une femme active tandis que c'est le cas de seulement 41 % de ceux qui ont connu le chômage. En ce qui concerne les femmes vivant en couple, les pourcentages sont pratiquement inversés : 76 % ont un mari actif contre 79 % de celles ayant connu le chômage.

des jeunes chômeurs vivant dans leur famille, modeste.

Les niveaux des salaires potentiels jouent également. En France, par exemple, le fort niveau de prise en charge familiale s'explique également par le faible salaire espéré des conjoints du chef de ménage qui ont connu le chômage. À l'inverse, les salaires potentiels élevés des femmes dans les couples au Danemark tendent à réduire l'indice de générosité familial.

L'État et la famille se substituent en général l'un à l'autre...

Lorsqu'on se réfère aux niveaux moyens européens, l'apport de la famille est plus faible au Danemark, en Allemagne et en Irlande, pays où la prise en charge par l'État est importante ; il est plus élevé dans les pays du Sud de l'Europe où, au contraire, l'indemnisation par la collectivité est relativement réduite (16). Ces résultats sur valeurs moyennes ne nous renseignent pas sur la substituabilité de ces indicateurs au niveau individuel. Il est nécessaire pour cela

Tableau 8
Générosité de la prise en charge familiale ou effet de composition du chômage ?

Pays	Indicateur pays	Niveau pays - Structure européenne	Niveau européen - Structure pays
Belgique	43,1	46,3	44,3
Danemark	41,5	40,2	43,0
Allemagne	37,2	46,6	38,1
Grèce	49,4	46,3	51,1
Espagne	49,1	45,9	50,7
France	48,0	49,0	46,4
Irlande	40,9	46,6	43,9
Italie	52,3	47,2	52,2
Portugal	55,1	51,6	50,9
Royaume-Uni	36,0	41,0	38,1
UE-10	46,8	-	-

Lecture : En moyenne, le fait de vivre au sein d'une structure familiale apporte au chômeur belge 43,1 % de ce dont il pourrait disposer s'il retrouvait un emploi tout en vivant dans cette structure familiale (encadré 2). Niveau pays – Structure européenne signifie que le niveau de prise en charge par structure est celui du pays, le poids des structures familiales est celui de la moyenne européenne. En Belgique, le niveau de prise en charge serait de 46,3 % si la composition du chômage selon les structures familiales était celle de l'UE pour le niveau belge de prise en charge de chaque structure. Niveau européen – Structure pays signifie que le poids des différentes structures familiales est celui du pays, le niveau de prise en charge le niveau moyen européen. L'indicateur moyen de prise en charge serait de 44,3 % pour la structure du chômage belge si le niveau de prise en charge de chaque type de famille était égal à la moyenne européenne. Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000. Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

de calculer pour chacune des personnes ayant connu le chômage des taux de corrélation entre la prise en charge familiale et celle par l'État. Ces taux sont d'abord calculés pour l'ensemble des personnes ayant déclaré avoir été au chômage, puis pour chaque pays. Enfin, la structure des chômeurs suivant leur position familiale est prise en compte par le calcul de taux de corrélation par genre, tranche d'âge et durée de chômage déclarée.

Au niveau européen et dans la plupart des pays, la corrélation entre prise en charge familiale et prise en charge par l'État est significativement négative. La substituabilité vaut pour l'ensemble des chômeurs (17). L'État est présent lorsque la famille ne l'est pas ou peu présente lorsque la famille contribue de façon importante au niveau de vie du chômeur. Cette corrélation est forte au Royaume-Uni (- 0,22), en Belgique (- 0,22), en Espagne (- 0,20), en Italie (- 0,16) et, dans une moindre mesure, en France (- 0,13). Elle est plus faible mais significative dans les autres pays. La substitution de la famille à l'État dans le modèle méditerranéen est avérée. Cette substituabilité se vérifie également dans la majeure partie des pays européens considérés. Seuls pays à faire exception, le Danemark et la Grèce occupent des positions extrêmes vis-à-vis de l'intervention de l'État. La quasi-totalité des chômeurs danois bénéficie d'un système d'indemnisation généreux tandis que la situation est inversée en Grèce. Dans ce pays, l'indemnisation d'un montant très faible, touche moins du quart des chômeurs, dont près de 95 % vivent dans des familles.

Cette substituabilité de l'État et de la famille se vérifie quels que soient le sexe, la tranche d'âge et la durée du chômage (cf. tableau 9). Bien que le chômage de moins d'un an soit en général mieux indemnisé, la relation avérée pour le chômage court reste valide pour le chômage long. Elle ne dépend pas non plus de la définition du chômage adoptée. Le résultat demeure si l'on considère les chômeurs au sens du BIT (18).

16. Le coefficient de corrélation de Pearson inter pays de l'indicateur du niveau d'indemnisation par l'État est de - 0,53.
17. Cette corrélation reste valide bien que, d'un point de vue technique, lorsque le salaire du chômeur diminue toutes choses égales par ailleurs, les indices de prise en charge étatique et familiales augmentent tous les deux, ce qui induirait mécaniquement une corrélation positive des deux indices. Sauf mention explicite dans le texte, les résultats relatifs à la complémentarité et à la substituabilité restent valables lorsque cet effet du salaire est pris en compte (corrélations partielles).
18. À l'exception de l'Allemagne pour laquelle la substituabilité n'est plus significative.

... mais se complètent parfois au sein des familles

Par ailleurs, les niveaux d'intervention de l'État et de la famille étant radicalement différents pour les personnes seules, les chefs de ménage ou les enfants vivant dans les familles, la corrélation obtenue au niveau d'un pays traduit en partie une relation entre une configuration familiale et un mode d'indemnisation privilégié pour cette configuration. Partout, les jeunes vivant avec leurs parents et les conjoints sont naturellement pris en charge par la famille, alors que les personnes seules et les chefs de famille doivent davantage compter sur l'État. Pour évaluer l'importance de cet effet de « composition » du chômage, il est nécessaire de distinguer entre la substituabilité globale, qui reflète la prise en charge différente des chômeurs selon leur configuration familiale et la substituabilité à configuration familiale donnée. Pour cela, on calcule les corrélations entre prise en charge étatique et familiale pour chaque pays et chaque type de position familiale du chômeur (cf. tableau 10).

Au niveau global européen, les personnes seules et les familles monoparentales bénéficient essentiellement de transferts d'autres ménages, qui sont d'autant plus fréquents et conséquents que le système de solidarité publique est déficient. À l'exception des familles monoparentales allemandes qui reçoivent plus de tels transferts lorsqu'elles sont indemnisées au titre du chômage, famille et État restent substitués. Pour les autres configurations familiales, en revanche, les corrélations sont beaucoup moins fortes. En effet,

différents éléments se cumulent : l'assistance de l'État sous condition de ressource est d'autant plus présente que la famille est moins nantie, un chômage mal indemnisé peut inciter conjoint et/ou enfant à prendre un emploi (Pollack, 1985 ; Ekert-Jaffé, 1997), mais il existe également des phénomènes d'homogamie familiale qui font que les handicaps ou les avantages se cumulent au sein des familles.

En ce qui concerne les jeunes vivant dans des familles, État et famille restent substituables en Espagne et au Royaume-Uni : les enfants sont pris en charge par la famille lorsque l'État n'est pas présent. Cette relation de substitution vaut également au niveau européen, tous pays confondus. En revanche, France, Danemark et Grèce se signalent par une complémentarité entre État et famille : certains jeunes chômeurs bénéficient à la fois des aides de l'État et de celles de la famille alors que d'autres en sont démunis. Dans le cas des chefs de ménage allemands et portugais et des conjointes grecques et irlandaises, un phénomène de complémentarité joue aussi. Dans ces pays et pour cette configuration familiale des chômeurs, les inégalités se cumulent. Cela reflète souvent une certaine homogamie sociale : les personnes bénéficiant d'un niveau de formation élevé vivent plus souvent avec une personne de même niveau social et de même niveau de rémunération et bénéficient d'autant plus d'indemnisations à base contributive.

En résumé, il n'y a pas de corrélation en Grèce et au Danemark et cela pour la quasi-totalité des types de familles. Dans les huit autres pays, les

Tableau 9
Corrélation entre prises en charge familiale et étatique au niveau individuel

Pays	Population totale	Hommes	Femmes	Moins 25 ans	25- 55 ans	Chômage « court »	Chômage « long »
Belgique	- 0,2289 **	- 0,2556 **	- 0,2251 **	- 0,2938 **	- 0,1836 **	- 0,1295 **	- 0,2872 **
Danemark			- 0,0864 **		- 0,050	0,053	- 0,1960 **
Allemagne	- 0,0791 **		- 0,09551 **	- 0,2040 **	- 0,0761 **	- 0,5370 **	- 0,1466 **
Grèce			- 0,0555 *	0,0563	0,043 *	0,038	- 0,0661 *
Espagne	- 0,1960 **	- 0,2349 **	- 0,0836 **		- 0,1517 **	- 0,1572 **	- 0,2737 **
France	- 0,1271 **	- 0,1288 **	- 0,1366 **	- 0,0902 **	- 0,1230 **	- 0,0944 **	- 0,2543 **
Irlande	- 0,0815 **	- 0,0574 *	- 0,2951 **	- 0,0918	- 0,1014 **	- 0,1608 **	
Italie	- 0,1577 **	- 0,1689 **	- 0,1823 **		- 0,1390 **	- 0,1542 **	- 0,1159 **
Portugal	- 0,0968 **	- 0,1038 **	- 0,0925 **	- 0,1098 **			- 0,2314 **
Royaume-Uni	- 0,2196 **	- 0,1683 **	- 0,2915 **	- 0,2145 **	- 0,1781 **	- 0,2251 **	- 0,0990 *
UE-10	- 0,1734 **	- 0,1788 **	- 0,1962 **	- 0,1687 **	- 0,1267 **	- 0,1337 **	- 0,2210 **

Lecture : seules sont reportées, les valeurs significatives. ** : significatif au seuil de 1 %, * au seuil de 5 %, sans étoile au seuil de 10 %.
En gras, complémentarité.
Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000.
Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

situations sont plus contrastées. Au Portugal et en Allemagne, la substituabilité qui se dégage au niveau global provient de la structure du chômage, de sa répartition entre enfants et conjoints pris en charge par la famille tandis que chefs de ménage et personnes seules bénéficient de l'apport de l'État. Ce phénomène de structure joue également en Espagne et en Italie dans la mesure où les relations de substituabilité obtenues au niveau de la population au chômage sont beaucoup plus fortes que celles obtenues au niveau désagrégé. Dans les quatre derniers pays, la substituabilité obtenue au niveau global s'explique par des substituabilités importantes pour certaines configurations familiales : en Belgique ou au Royaume-Uni, des substituabilités fortes se retrouvent, entre autres, pour les chefs de ménage mais parfois aussi pour les personnes seules, les familles monoparentales et les jeunes adultes. En Irlande et en France, la substituabilité est forte pour les familles monoparentales et contribue largement à la relation obtenue au niveau global.

Il est possible d'attester d'un lien de substituabilité entre solidarités privées et publiques. Cependant, il ne présume en rien d'un éventuel lien de causalité entre les deux : que la prise en charge par l'État soit importante lorsque les solidarités familiales sont peu développées ne prouve pas pour autant que les structures familiales sont fortes parce que l'État providence n'est que peu développé ou que l'État providence ne s'est pas développé parce que la famille était présente.

L'apport familial ne compense pas entièrement les disparités de prise en charge par l'État d'un pays à l'autre

On se propose maintenant de comparer le niveau de vie d'un chômeur lorsque l'on tient compte à la fois des contributions de l'État et de celles de la famille, avec celui auquel il pourrait prétendre s'il exerçait un emploi (cf. encadré 2).

Pour cela, on utilise trois indicateurs du manque à gagner dû au chômage. Le premier (part non couverte par l'État) représente pour chaque pays le manque à gagner d'un chômeur qui ne serait indemnisé que par l'État, c'est-à-dire la différence entre le niveau effectif d'indemnisation par l'État et le potentiel salarial rapportée à ce dernier. On définit de même pour un chômeur qui ne bénéficierait que d'un apport familial, la part non couverte par la famille. Enfin, les ressources effectives d'un chômeur résultent de la conjonction de ces deux apports : l'écart de ces ressources totales par rapport au potentiel salarial rapporté à celui-ci mesure la part des ressources totales non couvertes – dénommée par la suite « perte totale » du chômeur pour plus de commodité. Cette perte totale reflète à la fois les spécificités de chaque pays en matière d'indemnisation des chômeurs et en ce qui concerne la structure de ces derniers selon la position familiale. Pour plus de détail, on se reportera à l'encadré 2.

Au total, les chômeurs sont en moyenne mieux pris en charge par la famille et par l'État au

Tableau 10
Corrélation entre prises en charge familiale et étatique par pays et structure familiale

Pays	Population totale	Personnes seules	Famille monoparentale	Chef de ménage	Conjoint	Enfant
Belgique	- 0,2289**	- 0,1563 *	0,1400	- 0,2267**		
Danemark		- 0,1194	- 0,3074 *			0,1913
Allemagne	- 0,0791**		0,2408**	0,0801** (1)	- 0,0481	
Grèce			- 0,1952	0,0672	0,0970**	0,0452
Espagne	- 0,1960**	- 0,1691 *		- 0,0539**		- 0,0652**
France	- 0,1271**		- 0,2254**			0,0804** (1)
Irlande	- 0,0815**		- 0,3922**	- 0,0778 *	0,2852**	
Italie	- 0,1577**			- 0,0550 *	- 0,1121**	
Portugal	- 0,0968**			0,0845 *		
Royaume-Uni	- 0,2196**		- 0,2504**	- 0,0691 *		- 0,0945 *
UE-10	- 0,1734**	- 0,0722**	- 0,1406**	0,0364**		- 0,0283**

1. Les corrélations partielles, contrôlées par le revenu, ne sont pas significatives.

Lecture : seules sont reportées les valeurs significatives. ** : significatif au seuil de 1 %, * au seuil de 5 %, sans étoile au seuil de 10 %. En gras, complémentarité.

Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

Danemark, en France ou en Belgique qu'au Royaume-Uni ou dans le Sud de l'Europe (cf. tableau 11). Entre ces pays, les différences de prestations allouées par l'État sont telles que la famille est loin de compenser les écarts observés. Le classement des pays selon l'importance de la prise en charge totale est proche de celui de la prise en charge par l'État. Par rapport à ce dernier classement, le Danemark avec une perte de 11 % reste le pays où la perte due au chômage est de loin la plus faible. À l'autre extrême, Italie et Grèce sont encore ceux dans lesquels la perte due au chômage est la plus forte. Cependant, l'importance de la prise en charge par la famille a pour conséquence que le Portugal s'aligne sur les pays d'Europe du Nord. La France devient le troisième pays le plus généreux après la Belgique, alors que l'Espagne et le Royaume-Uni reculent et comptent au nombre des pays les moins généreux.

Tableau 11
Perte totale due au chômage

Pays	En %		
	Part non couverte par l'État	Part non couverte par la famille	Perte totale
Belgique	43,7	56,9	21,2
Danemark	21,2	58,5	11,4
Allemagne	49,4	62,8	28,5
Grèce	94,6	50,6	48,1
Espagne	80,1	50,9	39,1
France	49,0	52,0	22,6
Irlande	55,0	59,1	30,2
Italie	94,7	47,7	44,8
Portugal	73,5	44,9	31,2
Royaume-Uni	72,9	64,0	42,3
UE-10	70,3	53,2	36,6

Lecture : en Belgique, l'indemnisation du chômage procure à la personne qui a connu le chômage 56,3 % de son potentiel salarial (cf. tableau 2). La part non couverte par l'État est de 43,7 % ce qui représente la « perte étatique » pour les chômeurs de ce pays. La « perte familiale » représente ce qui n'est pas couvert par la famille (cf. tableau 6) et la perte totale est la part du salaire potentiel du chômeur qui n'est compensée ni par l'État, ni par la famille.

Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

Lorsque la configuration du ménage est telle que le chômeur ne peut bénéficier des ressources d'autres personnes du foyer, la prise en charge peut être très faible. Ainsi, en Grèce et en Italie, plus de 90 % des personnes seules au chômage subissent une perte de plus de 50 %, elles sont près de 70 % à être dans cette situation en Irlande, en Espagne et au Royaume-Uni, moins de 50 % au Portugal. Dans ce pays, les transferts entre familles tendent à compenser la faiblesse de l'aide consentie par l'État.

Cependant, l'apport familial améliore la situation relative des jeunes adultes vivant avec leurs parents. Alors que la part non couverte par l'État était particulièrement élevée pour cette configuration familiale dans la mesure où beaucoup de pays n'indemnisent pas les jeunes à leur sortie du système scolaire, la perte totale due au chômage est limitée. Dans tous les pays considérés, moins de 30 % des personnes dans cette situation subissent une perte totale de plus de 50 %. Toujours selon ce même critère, les conjointes sont les mieux prises en charge (11 %) tandis que ce pourcentage est beaucoup moins élevé pour les personnes de références (35 %). Il est vrai qu'il s'agit ici d'une estimation d'un apport exclusivement monétaire et que l'apport de la production domestique pourrait limiter la portée de ces conclusions. En outre, il s'agit d'une prise en charge à un instant donné, qui n'intègre pas les conséquences du chômage sur le niveau de vie futur, à travers la construction de droits à la retraite par exemple, ni sur la possibilité de prendre son indépendance. Que ce soit pour les jeunes adultes ou les femmes appartenant à un couple, cet élément, pourtant particulièrement déterminant se situe en dehors de notre cadre d'analyse.

Lorsque l'on se restreint à ce critère de compensation monétaire pendant la période de chômage, l'apport familial, qui est loin d'être négligeable, ne compense pas l'hétérogénéité des systèmes de protection sociale européens. Cependant, il tend à améliorer la situation relative de certaines personnes sans emploi. □

BIBLIOGRAPHIE

- Aassve A., Billari F., Mazzuco S. et Ongaro F. (2001)**, « Leaving Home Ain't Easy. A Comparative Longitudinal Analysis of ECHP Data », *MPIDR Working Paper*, n° 2001-038.
- Apps P. et Rees R. (1997)**, « Collective Labor Supply and Household Production », *Journal of Political Economy*, vol. 105, n° 1, pp. 178-190.
- Acemoglu D. et Shimer R. (1999)**, « Efficient Unemployment Insurance », *Journal of Political Economy*, vol. 107, n° 5, pp. 893-923.
- Algan Y., Cahuc P., Decreuse B., Fontaine F. et Tanguy S. (2004)**, « Épargne de précaution, réseaux sociaux et assurance chômage publique », *Revue française d'Économie*, vol. 19, n° 1, pp. 3-36.
- Altonji J.G. et Blank R. (1999)**, « Race and Gender in the Labor Market », in *Handbook of Labor Economics*, volume 3C, Orley C. Ashenfelter et David Card éditeurs, pp. 3143-3259, North-Holland, Amsterdam.
- Becker G. (1991)**, *A Treatise on the Family*, enlarged edition, Cambridge, Mass. and London: Harvard University Press.
- Bentolila S. et Ichino A. (2000)**, « Unemployment and Consumption: are Job Losses Less Painful Near the Mediterranean? », *Discussion Paper CEPR*, n° 2359.
- Breuil-Genier P., Hourriez J.-M. et Lollivier S. (2004)**, « Impact du non-emploi sur les revenus et la pauvreté : l'influence de l'hétérogénéité individuelle inobservable », *Économie et Prévision*, n° 166, pp. 1-18.
- Browning M. et Chiappori P.A. (1998)**, « Efficient Intra Household Allocations: A General Characterization and Empirical Tests », *Econometrica*, vol. 60, n° 6, pp. 1241-1278.
- Browning M. et Crossley T.F. (2001)**, « Unemployment Insurance Benefits Levels and Consumption Changes », *Journal of Public Economics*, vol. 80, n° 1, pp. 1-23.
- Chambaz C. (2000)**, « Les jeunes adultes en Europe », *Études et Résultats*, n° 90, Drees.
- Chiappori P.A. (1994)**, « Modèles collectifs de comportement des ménages », in O. Ekert-Jaffé (dir.) *Standards of Living and Families: Observation and Analysis*, Ined et John Libbey.
- Chiappori P.A. (1997)**, « Introducing Household Production in Collective Models of Labour Supply », *Journal of Political Economy*, vol. 105, n° 1, pp. 191-209.
- Cordon F. (1997)**, « Youth Residential Independence and Autonomy: A Comparative Study », *Journal of Family Issues*, vol. 18, n° 6, pp. 567-607.
- Dustman C. et Rochina-Barrachina M.E. (2000)**, « Selection Correction in Panel Data Models: an Application to Labour Supply and Wages », *mimeo IZA*, n° 162.
- Ekert-Jaffé O. et Sofer C. (1996)**, « Formal Versus Informal Marriage: Explaining Factors », in *Evolution or Revolution in European Population. European Population Conference, 1995, Milano, EAPS - IUSSP*, vol. 2, pp. 65-84, Franco Angeli, Milan.
- Ekert-Jaffé O. (1997)**, « La famille est-elle un bon assureur ? », *Risques*, n° 29, pp. 63-74.
- Ekert-Jaffé O. et Terraz I. (2000)**, « La prise en charge des situations de non-emploi par les systèmes de protection sociale : une comparaison entre les pays de l'UE », *Rapport de recherche Ined*.
- Ekert-Jaffé O. et Terraz I. (2005)**, « L'État et la cellule familiale sont-ils substituables dans la prise en charge du chômage en Europe ? », *Working Paper Beta*, n° 2005-04, et séminaire « Les lundis de l'Ined », 3 janvier.
- Esping-Andersen G. (1990)**, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton University Press.
- Esping-Andersen G. (1999)**, *Social Foundations of Postindustrial Economies*, Oxford University Press.
- Ferrera M. (1996)**, « The Southern Model of Welfare in Social Europe », *Journal of European Social Policy*, vol. 6, n° 1, pp. 27-37.
- Gough I. (1996)**, « Social Assistance in Southern Europe », *South European Society and Politics*, vol. 1, n° 1, pp. 1-23.
- Grossbard-Shechtman S. (1984)**, « A Theory of Allocation of Time in Markets for Labour and

Marriage », *Economic Journal*, vol. 94, n° 376, pp. 863-82.

Grossbard-Shechtman S. (1993), *On the Economics of Marriage: A Theory of Marriage, Labor and Divorce*, Westview Press, Boulder, Co.

Holdsworth C. (2000), « Leaving Home in Britain and Spain », *European Sociological Review*, vol. 16, n° 2, pp. 201-222.

Jenkins S. (1991), « Poverty Measurement and the Within Household Distribution: Agenda for Action », *The Journal of Social Policy*, vol. 20, n° 4, pp. 457-483.

Leibfried S. (1992), « Towards a European Welfare State: On integrating Poverty Regimes in the European Community », in Z. Ferge et J.E. Kolberg (eds.), *Social Policy in a Changing Europe*, Frankfurt, Campus Verlag, pp. 245-280.

Maurin É. (1989), « Les journées des chômeurs et des retraités », *Économie et Statistique*, n° 223, pp. 25-46.

Mougin R. (2004), « Fécondité et salaires : une analyse des déterminants économiques des naissances en France », *doctorat d'économie*, Institut d'Études Politiques, Paris.

Mougin R. et Ekert-Jaffé O. (2001), « Salaire, éducation et calendrier des naissances », *Journées de Micro-économie appliquée*, Nancy, 7 et 8 juin 2001.

Pollack R. (1985), « A Transaction Cost Approach to Families and Households », *Journal of Economic Literature*, vol. XXII, n° 2, pp. 594-608.

Rhodes M. (1996), « Southern European Welfare States: Identity, Problems and Prospects for Reform », *South European Society and Politics*, vol. 1, n° 3, pp. 1-22.

Weichselbaumer D. et Winter-Ebmer R. (2003), « A Meta-Analysis of the International Gender Wage-Gap », *mimeo IZA*, DP, n° 906.

Weiss Y. (1997), « The Formation and Dissolution of Families: Why Marry?, Who Marries Whom? And What Happens Upon Divorce », in *Handbook of Population and Family Economics*, vol. 1A, Mark R. Rosensweig et Oded Stark éditeurs, pp. 81-124, Elsevier.

Wooldridge J. (1995), « Selection Corrections for Panel Data Models under Conditional Mean Independence Assumptions », *Journal of Econometrics*, vol. 68, n° 1, pp. 115-132.

Tableau A
Prise en charge par l'état selon la position du chômeur dans le ménage

En %

	Situation familiale des chômeurs (1)						Indice de prise en charge par l'État selon la situation familiale						Indice pays
	Personne seule	Famille mono-parentale	Personne de référence	Conjoint	Enfant du couple	Autre	Personne seule	Famille mono-parentale	Personne de référence	Conjoint	Enfant du couple	Autre	
Belgique	9,4	6,2	25,0	38,0	21,2	0,1	65,8	106,1	59,6	56,9	34,8	38,8	56,3
Danemark	11,9	2,9	29,4	46,1	9,7	-	81,3	122,2	68,3	90,4	51,5	-	78,8
Allemagne	20,6	2,9	30,9	27,0	17,9	0,7	51,1	78,1	62,7	47,5	34,6	30,4	50,6
Grèce	2,3	2,6	19,9	24,1	46,6	4,5	4,6	14,7	6,3	7,8	3,3	5,6	5,4
Espagne	1,4	1,7	25,1	21,0	46,3	4,7	32,0	38,2	36,5	21,4	9,8	12,7	19,9
France	8,8	3,7	22,6	29,1	35,0	0,7	60,9	91,5	66,3	56,9	28,6	31,8	51,0
Irlande	6,8	4,3	36,7	9,6	39,8	2,8	39,1	78,5	47,6	48,8	40,3	42,2	45,0
Italie	3,3	1,2	16,1	15,1	61,4	2,9	12,5	34,1	9,5	10,6	1,7	3,1	5,3
Portugal	1,8	1,6	23,1	28,1	41,4	4,0	53,6	58,8	45,1	30,7	13,3	16,8	26,5
Royaume-Uni	10,5	9,1	31,8	19,5	28,1	1,0	36,1	59,8	26,6	22,1	19,9	19,9	27,1
UE-10	6,4	2,9	24,6	23,6	39,8	2,7	47,8	66,3	41,1	37,1	13,6	16,6	29,7

1. En structure (en %).

Lecture : Pour les familles monoparentales, l'attribution d'une indemnisation au titre du chômage et d'allocations liées à la monoparentalité peut procurer à ces personnes des ressources supérieures à leur potentiel salarial. L'indicateur individuel est calculé en moyenne sur le panel.

En Belgique, 25 % des chômeurs sont des personnes de référence d'un ménage. Ces personnes sont indemnisées par l'État à hauteur de 59,6 % de leur salaire de référence.

Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

Tableau B
Prise en charge par la famille selon la position du chômeur dans le ménage

En %

	Situation familiale des chômeurs (1)						Indice de prise en charge par la structure familiale						Indice pays
	Personne seule	Famille mono-parentale	Personne de référence	Conjoint	Enfant du couple	Autre	Personne seule	Famille mono-parentale	Personne de référence	Conjoint	Enfant du couple	Autre	
Belgique	9,4	6,2	25,0	38,0	21,2	0,1	4,1	15,3	35,1	56,1	54,5	73,8	43,1
Danemark	11,9	2,9	29,4	46,1	9,7	-	3,9	7,8	39,7	54,1	43,2	-	41,5
Allemagne	20,6	2,9	30,9	27,0	17,9	0,7	1,0	19,8	34,2	56,1	57,7	48,1	37,2
Grèce	2,3	2,6	19,9	24,1	46,6	4,5	10,9	27,2	30,8	57,5	55,3	60,9	49,4
Espagne	1,4	1,7	25,1	21,0	46,3	4,7	2,4	23,0	28,2	55,8	58,8	56,3	49,1
France	8,8	3,7	22,6	29,1	35,0	0,7	4,7	25,4	40,6	61,5	54,5	67,3	48,0
Irlande	6,8	4,3	36,7	9,6	39,8	2,8	1,8	10,9	25,7	64,6	59,7	30,3	40,9
Italie	3,3	1,2	16,1	15,1	61,4	2,9	8,3	21,0	30,5	56,0	59,6	62,1	52,3
Portugal	1,8	1,6	23,1	28,1	41,4	4,0	1,3	26,1	43,0	60,9	60,8	59,3	55,1
Royaume-Uni	10,5	9,1	31,8	19,5	28,1	1,0	5,2	14,9	32,7	52,9	45,8	56,2	36,0
UE-10	6,4	2,9	24,6	23,6	39,8	2,7	3,9	19,0	33,4	57,3	59,8	58,4	46,8

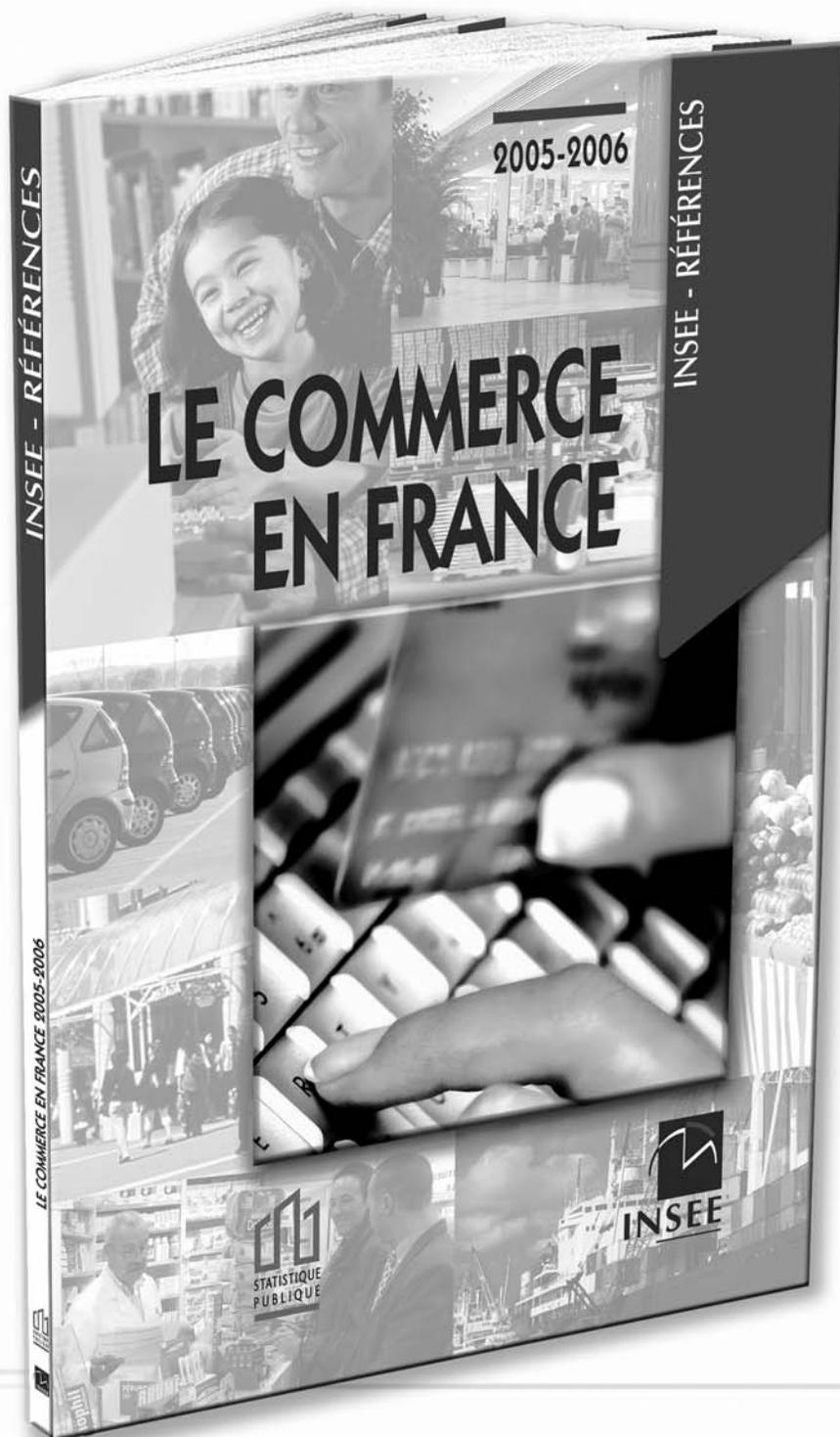
1. En structure (en %).

Lecture : en Belgique, en moyenne, le fait de vivre au sein d'une structure familiale apporte au conjoint du chef de ménage, s'il est au chômage, 56,1 % de ce dont il pourrait disposer s'il retrouvait un emploi tout en continuant à vivre dans cette structure familiale. Cet indicateur individuel est détaillé par l'encadré 2.

Champ : personnes ayant déclaré avoir connu le chômage pendant un mois ou plus entre 1995 et 2000.

Source : Panel communautaire des ménages, Eurostat.

L'essentiel du commerce



- Le portrait des trois principaux secteurs : commerce de détail, commerce et réparation automobiles, commerce de gros.
- Des dossiers thématiques sur le commerce électronique, les marchés et leurs équipements.

En vente en librairie,
à l'Insee et sur www.insee.fr

15 € - Collection Insee-Références


INSEE